

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le TRENTE JUIN à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de COURNON-D'Auvergne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yanik PRIÈRE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2026

PRÉSENTS /

M. Yanik **PRIÈRE**, Maire.

Mme Élisabeth **FORESTIER-HUGON** ; M. Hugues **MALINAUD** ; Mme Catherine **COSTE** ; Mme Rénatie **LEPAYSAN** ; M. Eric **GIRARD** ; Mme Audrey **NIERGA** ; *Adjoint au Maire.*

M. Yves **RAMON** ; M. Jean-Noël **HUGON** ; Mme Catherine **MIDROIT** ; M. Bruno **BONNAVE** ; M. Jean-Paul **LAPOUGE** ; Mme Maryse **BOSTVIRONNOIS** ; M. Joël **COUZELAS** ; Mme Pascale **FAURE** ; M. Jean-Louis **CLIGNAC** ; Mme Mélanie **DOMAS** ; Mme Magali **LEROY** ; Mme Isabelle Nora **CONSOLI** ; M. Stéphane **GATIGNOL** ; M. Clément **MARIEN** ; M. Bruno **BOURNEL** ; M. François **RAGE** ; M. Philippe **MAITRIAS** ; Mme Géraldine **ALEXANDRE** ; Mme Blandine **GALLIOT** ; Mme Mina **PERRIN** ; Mme Cynthia **JEULAND** ;
Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS /

M. Fabrice **CLOUVEL** Adjoint au Maire

(à Mme Élisabeth **FORESTIER-HUGON**)

M. Frédéric **GENET** Adjoint au Maire

(à M. Jean-Paul **LAPOUGE**)

Mme Halima **LADJEMI** Adjointe au Maire

(à M. Clément **MARIEN**)

Mme Magdeleine **VIGIER** Conseillère Municipale

(à M. Eric **GIRARD**)

M. Yves **CIOLI** Conseiller Municipal

(à M. Philippe **MAITRIAS**)

ABSENT / -

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE / Monsieur Clément MARIEN

M. Bruno **BOURNEL** quitte la séance après le vote du rapport n° 66 et donne pouvoir à Mme Cynthia **JEULAND**.

VILLE APAISÉE

- Rapport N° 32 -

Objet / ÉDUCATION : PROGRAMME CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CONCORDIA

Dossier étudié en commission le 15 juin 2026

*Rapporteur : Madame Rénatie **LEPAYSAN***

Le rapporteur informe les membres de l'assemblée délibérante que l'association CONCORDIA, dont la délégation régionale se situe 14 boulevard Gergovia à CLERMONT-FERRAND, sollicite la Ville de COURNON-D'Auvergne pour l'accueil de jeunes volontaires, au titre du programme « Corps Européen de Solidarité ».

Plus précisément, les projets « Accueil de Volontaire Européen » qui participent avant tout à un projet d'intérêt général, favorisent les échanges interculturels et s'inscrivent dans une dynamique locale d'apprentissage de la citoyenneté et de la solidarité.

La commune de COURNON-D'AUVERGNE, inscrite dans ce dispositif depuis plusieurs années, souhaite poursuivre cette démarche en accueillant un jeune volontaire pour une durée de un an. Dans ces conditions, le rapporteur propose qu'une convention soit établie avec l'association CONCORDIA, précisant les engagements de chaque partie, à savoir :

Pour l'association CONCORDIA :

- Sélectionner des candidats auprès de leurs partenaires habituels. Le recrutement définitif sera réalisé en totale collaboration avec la Ville de COURNON-D'AUVERGNE.
- Assurer un suivi permanent et régulier de l'évolution du projet en lien avec la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse de la Ville COURNON-D'AUVERGNE.
- Mettre à disposition du jeune volontaire un logement ainsi qu'un abonnement de transport urbain pour l'ensemble de ses déplacements.
- Souscrire toutes les assurances nécessaires au bon déroulement du projet.

Pour la Ville de COURNON-D'AUVERGNE :

- Acquitter une cotisation d'adhésion, d'un montant de 100,00 €, à l'association CONCORDIA.
- Verser la somme totale de 5 130,00 € à l'association CONCORDIA pour l'accueil d'un volontaire pour une durée de 12 mois.
- Mettre en place les conditions nécessaires au bon déroulement du projet, notamment en termes d'encadrement et d'accompagnement du volontaire recruté.
- Effectuer, en totale collaboration avec l'association CONCORDIA, le suivi du déroulement du projet.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la convention *dont le projet est joint à la présente délibération*.

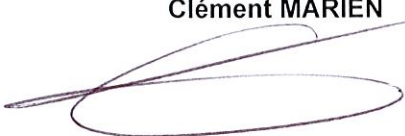
Les crédits nécessaires au versement de cette participation sont inscrits au BP 2026.

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

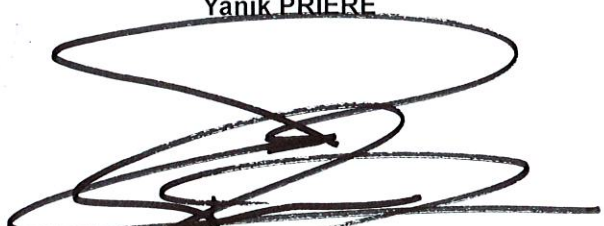
- **se prononce favorablement** sur l'adhésion de la Ville de COURNON-D'AUVERGNE à l'association CONCORDIA ;
- **adopte** les termes de la convention qui interviendra entre l'association CONCORDIA et la Ville de COURNON-D'AUVERGNE, pour l'organisation de l'accueil d'un volontaire européen pour une durée de 12 mois ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention susvisée et tout document lié à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme, à Cournon-d'Auvergne le 02 juillet 2026

Le Secrétaire de séance
Clément MARIEN



Le Maire
Yanik PRIÈRE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou par saisie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr